



000027

/MINEF/CAB00/DGFF/PIF/PFPS-fd

Abidjan, le 27 OCT 2023

COMMUNIQUE

Le Ministre des Eaux et Forêts informe Mesdames et Messieurs les exploitants forestiers, les exportateurs de produits forestiers, les gestionnaires des parcs à bois réservés à la manutention des produits forestiers ligneux importés ou destinés à l'exportation, les exploitants de charbon de bois et de bois de chauffe, les transformateurs de résidus de bois, les commerçants des produits dérivés de résidus de sciage et les commerçants de produits ligneux, que **les autorisations de reprise d'activités au titre de l'année 2023 expirent le 31 décembre 2023.**

Pour l'**exercice 2024**, les dossiers physiques des demandes et les fichiers numériques y afférents scannés en un seul document et enregistrés sur une clé USB, sont recevables jusqu'au **31 décembre 2023, délai de rigueur**, au service courrier du cabinet de **Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, sis à l'immeuble Postel 2001, 11^{ème} étage.**

Aucune demande de reprise d'activités n'est recevable au-delà du 31 décembre 2023.

La liste des documents exigés en vue de la constitution des dossiers pour chaque catégorie d'activités est à télécharger via le site du Ministère des Eaux et Forêts : www.eauxetforets.gouv.ci.

Par ailleurs, les fichiers numériques des dossiers à déposer doivent être transmis sur les mails suivants :

- Lt-Col SYLLA Cheick Tidiane : schtidian@yahoo.fr, dpif2012@yahoo.fr;
- Colonel Augou Antoine : augoutch@hotmail.com;
- Lt-Col DIOMANDE Fatoumata Clarisse : clarissediom@yahoo.fr;
- Lt-Col AGBARA Yao Eric : erikagbara@yahoo.fr.

Laurent TCHAGBA